

# Conseil municipal

21 octobre 2020

Absent excusé : Olivier BAILLARGEAU

## - Cimetière

- La première étape a été réalisée : cartographie par drone et géomètre de l'œil de Zeus



Une petite idée

- Logiciel de gestion : Open cimetière est un logiciel gratuit, comparable à celui proposé par l'ATD. A voir à titre d'exemple. Plus de mise à jour.

L'ATD propose un logiciel de gestion du cimetière (300€/an) ainsi que l'intégration du plan fourni par l'œil de Zeus.

### Validation du conseil

- Réflexions autour du jardin du souvenir :

Il est à noter que nous avons opté lors du dernier mandat pour des cases en intégration dans le mur. Erwan avait indiqué que le columbarium de la commune de Fouqueure a été réalisé en pierres par l'entreprise DUPIN. Ces cases intégrées dans un mur sont en béton hydrofugé. Les portes sont des panneaux fixées au mur devant les cases. Renseignements à prendre pour la construction des cases, du puits de dispersion par les agents.

Le prix des concessions funéraires avait été fixé :

- ✓ Concession cinquantenaire renouvelable : 40€
- ✓ Concession perpétuelle : 80€

+ 25€ frais enregistrement

Le tarif des concessions cinéraires (cases columbarium) sera fixé ultérieurement pour des durées de trente et cinquante ans.

L'ossuaire est quant à lui obligatoire. Lors des travaux pour la mise en place d'une conduite d'eau, des tombes du vieux cimetière ont été découvertes, les restes des personnes décédées dont nous n'avons malheureusement pas les noms doivent être exhumés par une entreprise de pompes funèbres et déposés dans des reliquaires qui seront installés dans l'ossuaire communal qui se situera à côté du caveau communal.

Mr BALLANGER, en 1986, faisait don de sa part dans l'immeuble situé à Chillé lors du début de la procédure d'acquisition des bâtiments sur la place par la commune. Il souhaitait que la commune entretienne la sépulture de ses parents quand lui-même serait décédé. Dernièrement, M BALLANGER est décédé. *Le conseil valide sa demande d'entretien de la tombe.* Un chrysanthème y sera déposé pour la Toussaint.

- **Chemins de randonnées** : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)  
Protection juridique des itinéraires empruntant des chemins ruraux par imposition du maintien ou du rétablissement de leur continuité.

Son objet est de répertorier et de soutenir les projets d'aménagement et de promotion des sentiers de randonnée. Il permet ainsi:

- la préservation et la sauvegarde du patrimoine des chemins ruraux;
- le maintien de la pérennité des itinéraires;
- la découverte des sites naturels et paysages du département;
- le développement de la pratique de la randonnée.

C'est un outil de protection juridique des tracés. Il liste les itinéraires sélectionnés et officialise leur utilisation par le public. Tous les itinéraires n'ont pas vocation à être inscrits au PDIPR car ils doivent correspondre aux critères de qualité départementaux.

Le département établit les PDIPR, sur la base de délibérations communales relatives à l'inscription de chemins ruraux au plan et des conventions signées avec les propriétaires.

Les garanties du PDIPR : Les chemins ruraux inscrits au PDIPR disposent d'une couverture juridique qui impose la continuité de l'itinéraire. En cas d'aliénation d'un chemin, il y a obligation pour la commune de proposer un itinéraire de substitution de qualité égale et en accord avec le Département. Il s'agit donc d'une véritable protection des chemins ruraux inscrits. Les chemins privés inscrits font l'objet de conventions de passage signées entre le maître d'ouvrage du chemin et chaque propriétaire privé. Ces conventions permettent de définir l'usage de ces chemins et les modalités d'ouverture desdits chemins aux randonneurs. Les itinéraires inscrits bénéficient d'un soutien technique des équipes du Département et de subventions majorées pour l'entretien, l'aménagement, le balisage et la signalisation des circuits.

La commune s'engage alors à ne pas aliéner ces chemins, à leur conserver un caractère ouvert et public, à assurer leur balisage et leur entretien.

Après une première étude avec le département et la communauté de communes, un plan a été proposé avec plusieurs possibilités d'itinéraires. Sur Oradour aucune boucle n'est possible, des chemins non goudronnés pourraient toutefois être inscrits.

A voir avec le SIMO qui assure la voirie

Le conseil décide de ne pas se positionner pour l'instant.

Lors de la visite des chemins, il est remarqué que le chemin séparant les deux parcelles en vigne de Roland VILNEAU est labouré, ce qui facilite le travail des vignes. Mais ce chemin doit rester accessible au public, il mène au calvaire. Roland VILNEAU s'engagerait à le remettre en état et à ne plus le labourer.



Rechercher d'éventuels chemins dans ce cas, desservant des parcelles cultivées par un même agriculteur (cf. Jacky CARRE)

#### - **PCS : plan communal de sauvegarde**

La commune est concernée

A Germeville : risques d'inondations et sismiques

A Chillé : risques sismiques

Le plan communal de sauvegarde est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il faut l'actualiser et mettre à jour les fiches actions indiquant les responsables et leurs missions, ainsi que le répertoire des personnes fragiles, des moyens, des lieux.

Comme proposé lors du dernier mandat, il nous apparaît plus que nécessaire que la Préfecture nous détaille les rôles de chacun, voire propose une mise en situation.

#### - **Vérification des bornes d'incendie par le SDIS.**

Le débit des bornes d'incendie devrait être de 60m<sup>3</sup>/h

A Chillé, les 2 bornes offrent un débit de 100m<sup>3</sup>/h, au Coudret, 99 m<sup>3</sup>/h, donc suffisant

A Chantereine, pas de borne. Il est nécessaire de prévoir un accès à l'eau. Des solutions à étudier : une réserve d'eau, un forage, une borne reliée à l'adduction.

A Germeville, il existe une borne, mais un avec un débit de 23 m<sup>3</sup>/h ! Un puisage aux empellements est possible mais ne pourra couvrir tout le village (tuyaux reliés aux camions pas assez longs). Une réserve pourrait être installée à côté de la place de la bascule ou un forage pourrait être réalisé.

Les pompiers vont se déplacer pour étudier le bon fonctionnement des bornes d'incendie, notamment celle de Germeville qui n'a pas assez de débit. Les camions disposent de 2 x 400 m, soit 800 m de tuyau, ce qui est insuffisant pour accéder à tout le village à partir d'un puisage aux Pelles. Une réserve d'eau sera peut-être à envisager.



#### - **Voirie (SIMO)**

Thierry présente les chemins à refaire en 2021. Budget : 20 000€ TTC.

- ✓ A voir : Pb inondation chemin des empellements à Germeville. Des pierres sous la voie avaient été installées afin de permettre l'évacuation des eaux venant du bois vers le cours d'eau. Cette installation s'est bouchée avec le temps. Des buses pourraient venir en remplacement. Est-ce autorisé ?
- ✓ Pont de fer entre Coudret et Germeville : La société nouvelle de travaux publics et de génie civil (S.N.G.C) a rendu une 1<sup>ère</sup> étude. Le pont a travaillé. Des mesures doivent être prises. Aujourd'hui, il est autorisé à une tonne, ce qui est aberrant, même le poids d'une petite voiture l'excède. Il est décidé d'installer des panneaux de limitation à 2 tonnes, de rétrécissement à 2m30 de largeur. Des plots en béton vont être installés pour réduire la largeur du pont afin de ne permettre le passage que des voitures et cycles. Une étude est en cours afin de définir les solutions pour consolider ce pont.

- **Travaux aménagement du bourg de Chillé, rue du moulin de Coudret :**

La 2<sup>ème</sup> étape a donc été réalisée : nettoyage de la rue par les agents municipaux et rebouchage e goudron. Le coût initial de 4600 € a pu être ainsi diminué.

- **Embellissement des villages.**

Nadine présente les propositions émanant de la commission municipale.

Dans les deux triangles créés à Chillé au carrefour de la rue du moulin de Coudret et de la rue d'en bas de Chillé, il est proposé l'implantation d'arbustes et de vivaces avec un paillage de chanvre. Le choix des plantes a été pensé avec un entretien minime : paillage à renouveler une fois/an, taille des arbustes une fois/an, pas d'arrosage (sauf au début). La création des deux massifs serait réalisée avec les agents et Nadine, voire d'autres conseillers.

Propositions de plantes :



Arbustes : ciste



, romarin



, fusain



Herbacées : graminées



Vivaces : gaura



, érigéron



, géranium



sédum



A Germeville, avant le pont, des sédums, plantes rustiques supportant la chaleur, pourraient mis en place dans les jardinières.

Ces achats pourraient être inscrits dans le budget d'aménagement du bourg de Chillé (montant disponible 1300€).

Fournisseur actuel : GAMM vert à Rouillac, possibilité de se fournir ailleurs en ouvrant un compte.

- **Validation de la nouvelle délibération à rédiger afin de continuer une prise en charge de la mutuelle des agents.**

- **Questions diverses**

- ✓ Site de la commune. La communauté de communes propose à chaque commune la possibilité de créer son site. L'accès à ce site est indépendant ou via un lien sur le site Cœur de Charente Achat nom domaine 10€/an

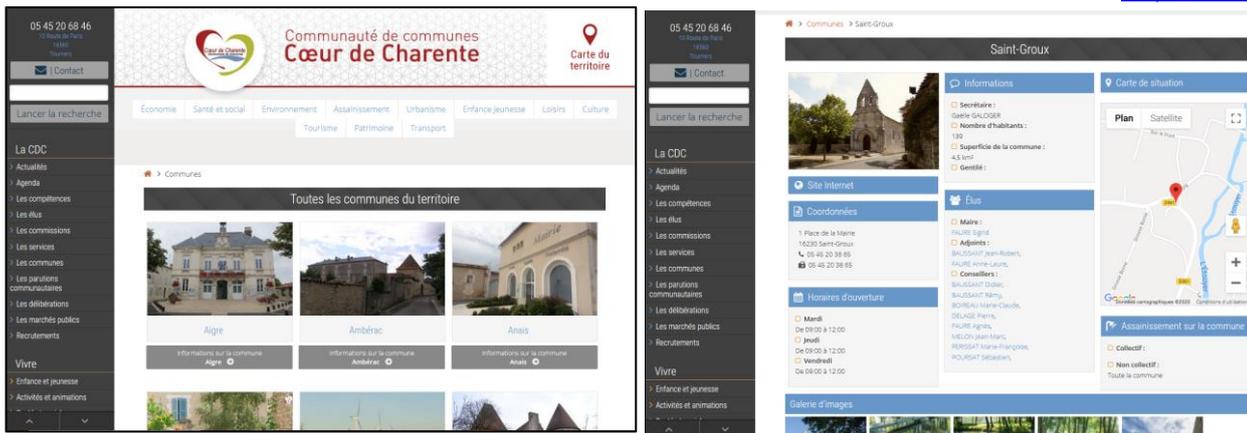
Hébergement : 20€/an

Webmasters : Didier et Pascal.

Exemple commune Saint Groux



Le site de la commune <http://saint-groux.fr/>



CDC <https://www.coeurdecharente.fr/>

- ✓ CALITOM : Les coulisses des déchets, visite possible des sites de Sainte Sévère et de Mornac.
- ✓ Et Noël ?

Les chocolats sont commandés. Proposition : des grands sapins bien décorés sur les places des villages. Une séance de créations de décors pourrait être prévue : boîtes chaussures ou autres recouvertes de papier doré...

Pour les années à venir : des décorations réutilisables comme les fagots de branches peints en blanc à Aigre.